***Modèle d’arrêté de renouvellement de détachement sur un emploi fonctionnel de Directeur général des services***

🕬 Les mots inscrits en italique et cet encadré doivent faire l’objet d’un choix et/ou être enlevés dans la version définitive de l’arrêté.

*Logo ou blason de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*

*Nom du département*

*Nom de l’arrondissement*

*Nom de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*

**Arrêté n°20***…***- …** *(n° d’ordre)*

**portant renouvellement de détachement sur emploi fonctionnel de**

**Directeur général des services**

**de** *Madame ou Monsieur* **…** *(prénom et NOM de l’agent)*

*Le-La Maire-Président-Présidente de* … *(nom de la collectivité territoriale ou de l’établissement public sauf si vous inscrivez ce nom en haut à gauche),*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article …[[1]](#footnote-1),

OU

*(Pour les CIAS et CCAS)* Vu le Code de l’action sociale et des familles, notamment son article R.123-23,

OU

*(Pour les caisses de crédit municipal)* Vu le Code monétaire et financier, notamment son article L.514-2,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.412-5 à L.412-7 et L.712-12,

**Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,**

*(Pour les CDG)* Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,[[2]](#footnote-2) notamment son article 28,

Vu le décret n°86-68 du 13 janvier 1986 modifié, **relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration**,

*(Pour le CNFPT)* Vu le décret n°87-811 du 5 octobre 1987 modifié relatif au Centre national de la fonction publique territoriale, notamment son article 18[[3]](#footnote-3),

Vu le décret n°87-1101 modifié portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Vu le décret n°87-1102 du 30 décembre 1987 modifié relatif à l’échelonnement indiciaire de certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

*Pour les emplois fonctionnels créés dans les établissements publics recensés à l’article 53 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 :*

Vu le décret n°88-546 du 6 mai 1988 modifié fixant la liste des établissements publics mentionnés à l’article 53 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

*Pour les Régions, Départements, communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 40.000 habitants et le CNFPT :*

Vu le décret n°2012-601 du 30 avril 2012 modifié relatif aux modalités de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur de la fonction publique, notamment son article 4

*Pour les Régions, Départements, communes et établissements publics assimilés à une commune de plus de 40.000 habitants, les Centres interdépartementaux de gestion et le CNFPT :*

Vu le décret n° 2016-1967 du 28 décembre 2016 modifié relatif à l'obligation de transmission d'une déclaration d'intérêts prévue à l'article L.122-2 du Code général de la fonction publique,

*Pour les Régions, Départements, communes et établissements publics assimilés à une commune de plus de 150.000 habitants, les Centres interdépartementaux de gestion et le CNFPT :*

Vu le décret n°2016-1968 du 28 décembre 2016 modifié relatif à l'obligation de transmission d'une déclaration de situation patrimoniale prévue à l'article L.122-10 du Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2018-1351 du 28 décembre 2018 relatif à l'obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux trois fonctions publiques,

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le décret n°2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique,

*(Le cas échéant)* Vu la délibération n° … *(n° d’ordre)* du … *(date)* du Conseil[[4]](#footnote-4)… assimilant …[[5]](#footnote-5) *(catégorie de l’établissement)* à une commune de plus de …[[6]](#footnote-6) *(nombre)* habitants,

Vu la délibération n° … *(n° d’ordre)* du … *(date)* portant création d’un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services -DGSdes … *(catégorie de la collectivité territoriale ou de l’établissement)* de la strate de … à … habitants,

Vu la déclaration de vacance d’emploi, n° … *(n° d’ordre)* du … *(date)* publiée le .... *(Date),*

Vu la demande écrite de renouvellement de détachement sur l’emploi fonctionnel de Directeur Général des Services -DGS présentée par *Madame ou Monsieur* … *(prénom et NOM de l’agent),*

Vu l’arrêté n° … *(n° d’ordre)* du … *(date)* fixant la dernière situation de *Madame ou Monsieur* … *(prénom et NOM de l’agent)* *au … (grade)* et le classant au ... *(nombre)* échelon, Indice Brut ... *(nombre)*, Indice Majoré ... *(nombre)*, avec une ancienneté conservée de … *(année, mois et jours),*

*Pour les emplois de directeur général des services des régions, des départements, des communes et des EPCI à fiscalité propre de plus de 40 000 habitants :*

Vu l’avis de compatibilité *(avec ou sans réserve)* émis par la Haute Autorité de Transparence de la Vie Publique – HATVP du … *(date)* ;

*Pour les Régions, Départements, communes et établissements publics assimilés à une commune de plus de 40.000 habitants, les Centres interdépartementaux de gestion et le CNFPT :*

Vu la déclaration d’intérêts prévue à l'article L.122-2 du Code général de la fonction publique effectuée par l’agent le … *(date),*

*(Le cas échéant)* Considérant, au vu la déclaration d’intérêts, que l’agent ne se trouve pas dans une situation de conflit d'intérêts.

*(Le cas échéant)* Considérant que les activités exercées au cours des trois dernières années par l’agent sont compatibles avec les fonctions envisagées.

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Le détachement de *Madame ou Monsieur* … *(prénom et NOM de l’agent),* dans l’emploi fonctionnel de Directeur Général des Services -DGS des … *(catégorie de la collectivité territoriale ou de l’établissement)* de la strate de … à … habitants est renouvelé.

Article 2 :

Le détachement est prononcé pour une durée de … *(années).* Il prend effet à compter du … (date).

**Article 3 :**

A la date précitée, *Madame ou Monsieur* … *(prénom et NOM de l’agent)* est classé*(e)* au ... *(nombre)* échelon, Indice Brut ... *(nombre)*, Indice Majoré ... *(nombre)*, avec une ancienneté conservée de … *(année, mois et jours),*

**Article 4 :**

Pendant la durée de son détachement *Madame ou Monsieur* … *(prénom et NOM de l’agent)* conserve dans son grade d’origine son droit à l’avancement et à la retraite.

**Article 5 :**

*Madame ou Monsieur* … *(prénom et NOM de l’agent)* devra solliciter par écrit le renouvellement de son détachement ou sa réintégration,

**Article 6 :**

Sauf demande de fin de détachement émise par l’agent, il sera mis fin au détachement de *Madame ou Monsieur* … *(prénom et NOM de l’agent)* dans le respect des règles mentionnées aux articles L.544-1 et suivants du Code général de la fonction publique.

**Article 7 :**

Le Directeur général des servicesest chargéde l’exécution du présent arrêté.

**Article 8 :**

Une ampliation sera adressée *au Président/ à la Présidente* du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret et au comptable principal de … (*nom de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*).

**Article 9 :**

Le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès du *Maire de la commune* *OU du Président/ de la Présidente de … (nom de la catégorie de la collectivité territoriale ou de l’établissement public concerné)* et/ou d’un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d’Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr

*Monsieur ou Madame le* *Maire-Président/Présidente* certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté.

*Le-la* *Maire-Président/Présidente*

*Prénom NOM*

Fait à … *(nom de la commune ou de la commune siège de la collectivité territoriale ou de l’établissement public)*

Le … *(date),* en double exemplaires

Notifié le … *(date)*

Signature de l’agent :

Transmis au Représentant de l’État le … *(date)*

1. *(L.2122-18 pour les communes, L.3221-3 pour les départements, L.4231-3 pour les régions, L.5211-9 pour les groupements de collectivités territoriales),* [↑](#footnote-ref-1)
2. *Si l’arrêté concerne un emploi fonctionnel d’un CDG, il faut enlever le visa du CGCT* [↑](#footnote-ref-2)
3. *Si l’arrêté concerne un emploi fonctionnel du CNFPT, il faut enlever le visa du CGCT* [↑](#footnote-ref-3)
4. *Syndical, d’administration, territorial* [↑](#footnote-ref-4)
5. *l’EPCI, le syndicat mixte, le territoire, le Centre de Gestion, la Caisse de crédit municipal, l’établissement*  [↑](#footnote-ref-5)
6. *40.000 ou 150.000 habitants* [↑](#footnote-ref-6)